

Prix planchers ou limitation des risques à l'américaine

17/04/2024



Imposer des prix planchers aux acteurs économiques des filières dans le cadre des lois Egalim. C'est l'idée du Président de la République pour trouver une solution aux difficultés des agriculteurs. Une excellente étude d'Alexandra Kirch, Directrice d'Agriculture Stratégies, apporte un éclairage intéressant.

Force est de constater qu'on a laissé depuis longtemps se constituer des quasi-monopoles aussi bien dans le secteur des industries agroalimentaires (IAA) que de la grande distribution. L'expérience acquise montre que les lois sur la concurrence ne parviennent pas à empêcher ces entreprises de profiter de leur rente de situation. Peut-on espérer dans l'avenir un changement de rapport de force entre les agriculteurs et les firmes d'amont ou d'aval ? Les chances sont minimes. Dans le contexte actuel de mondialisation des échanges, il est difficile d'imaginer comment le Gouvernement pourrait réguler les marchés des produits agricoles, alors que les mécanismes de régulation utilisés lors de la première période de la PAC ont été abandonnés depuis longtemps.

Des aides liées aux besoins

Alexandra Kirch remet en perspective ce débat en rappelant les solutions adoptées aux Etats-Unis. Moins disciplinés que les Européens vis-à-vis des règles de l'OMC, les Américains ont renoncé, il y a une décennie déjà, aux aides découplées sur une base historique.

Avec leur pragmatisme habituel, ils ont considéré que ces aides étaient une rente quand les prix du marché étaient élevés et qu'elles étaient souvent insuffisantes quand les prix étaient bas. Ils ont donc mis en place un système d'aides dites « contracycliques », c'est-à-dire des aides variables en fonction du niveau des prix de marché ainsi qu'un système d'assurance récolte. Ce dernier, impossible à privatiser en raison des risques systémiques liés aux variations climatiques, est largement subventionné par des aides d'état. Ce système, adapté à chaque exploitation avec des modes de calcul qui supposent une administration très efficace, semble très souple et permet une certaine sécurisation du chiffre d'affaires de la plupart des exploitations, voire même une sécurisation des marges pour les producteurs de lait.

La sécurisation des revenus agricoles est un prérequis essentiel pour encourager les investissements dans le secteur agricole. Sans un minimum de sécurité, tant en ce qui concerne la disposition du foncier que le chiffre d'affaires, le risque encouru en cas d'investissement est trop élevé. C'est grâce à la sécurité offerte par les politiques agricoles des années d'après-guerre et à celle assurée par la PAC que les agriculteurs français et européens ont pu relever le défi d'assurer une sécurité alimentaire dans une Europe qui disposait de deux fois moins de terres que les Etats-Unis pour une population bien plus importante. L'UE a même réussi l'exploit de devenir largement excédentaire en produits agroalimentaires, alors que les Etats-Unis et la Chine sont déficitaires. Pourrions-nous maintenir cet avantage si nous laissons la sécurité économique des exploitations européennes se dégrader ? Les solutions existent, et le fait qu'elles soient imaginées par les Américains ne devrait pas nous empêcher de les considérer.

[EN SAVOIR PLUS](#)

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/prix-planchers-ou-limitation-des-risques-a-lamericaine/>